

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 18 avril 2024**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Vincent LANGUILLE représenté par Georges CRISTIANI - Georges ROSSO représenté par Gaby CHARROUX - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **TCM-008-16018/24/BM**

### **■ Renouvellement de l'adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat et paiement de la cotisation 2024**

**89443**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans un contexte où les besoins en énergie augmentent, les ressources énergétiques deviennent plus rares, plus chères, il est nécessaire pour les territoires de développer une vision d'avenir concernant leur gestion de l'énergie, leurs besoins, leurs vulnérabilités, leurs opportunités. Sobriété, efficacité, diversification énergétique... les alternatives existent.

Dans cet objectif, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM) ainsi que ses partenaires, membres fondateurs, que sont la Ville de Marseille, la Région, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et l'ADEME ont créé une Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) en 2012. Il s'agissait alors de la première ALEC de la région. Les ALEC sont inscrites dans le Code de l'Energie (article L211-5-1). Elles sont reconnues en qualité d'organismes d'animation territoriale, créés à l'initiative des collectivités territoriales et ayant pour objet de conduire en commun une mission de service public de la transition énergétique auprès des particuliers, des copropriétés, des collectivités locales et des entreprises.

Depuis 2016, la Métropole a décidé de continuer à adhérer à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Métropole Marseillaise. Elle a pour objet d'assurer une mission de service public auprès des particuliers, des professionnels et des collectivités afin de leur apporter expertise, méthodologie et outils facilitant la conduite de leurs projets en matière de rénovation énergétique de l'habitat, de réhabilitation des copropriétés, de renouvellement urbain, de politique énergétique et de production d'énergie décentralisée. Elle participe, au côté du CPIE du Pays d'Aix, au Service Public de l'Efficacité Énergétique de l'Habitat. Elle intervient, à ce titre, sur le périmètre des anciens Territoires de Marseille Provence, du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et du Pays de Martigues.

Conformément à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ALEC de la Métropole Marseillaise du 12/06/2023, relative à la mise à jour des barèmes de cotisations de l'association, reportés dans son règlement intérieur, la cotisation 2024 de la Métropole Aix-Marseille-Provence se détermine sur la base de 0,1031 € par habitant sur le périmètre géographique d'intervention de l'ALEC.

De plus, la couverture de la mission de service public assurée par l'ALEC ayant été étendue aux communes d'Istres, Fos et Port Saint Louis du Rhône à partir de 2024, la population desservie est donc passée de 1 263 600 à 1 338 190 habitants, portant ainsi la cotisation de la Métropole à 137 967,39 € pour 2024.

En tant que membre fondateur, la Métropole Aix-Marseille-Provence est également membre actif du Conseil d'Administration de l'ALEC. Ainsi, parmi les 41 sièges du Conseil d'Administration (dont 31 avec voix délibératives) la Métropole dispose de 9 sièges avec voix délibératives : 9 titulaires et 9 suppléants. En conséquence, et au regard du partenariat engagé depuis plusieurs années avec l'ALEC, il est proposé de renouveler pour 2024 l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association et de lui verser la cotisation correspondante.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code Général de l'Energie ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi pour la transition énergétique et la Croissance verte article 111 ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ENV 004-5759/19/CM du 28 mars 2019 portant approbation du Livre Blanc de l'Energie métropolitain ;
- La délibération n° TCM-001-11142/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 approuvant le Plan Climat-Air-Energie métropolitain.

### **Où le rapport ci-dessus**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- Que l'action de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Marseille-Provence représente un intérêt manifeste pour la Métropole en matière de rénovation énergétique et d'information sur le sujet ;
- Que dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend renouveler son adhésion à cette association.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Sont approuvés, le renouvellement d'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Marseille-Provence, ainsi que le règlement de la cotisation correspondante au titre de l'année 2024 d'un montant de 137 967,39 euros.

#### **Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024, en section de fonctionnement : chapitre 011, nature 6281, fonction 758.

Ces crédits relèvent de la politique « Environnement, énergie, agriculture, patrimoine naturel », de la sous-politique « Energie » et du programme « Energie » et seront exécutés par le service gestionnaire « 8ENERG ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Métropole numérique,  
Politique publique de la donnée,  
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER